



COMMUNE DE WOLXHEIM

PLAN LOCAL D'URBANISME

**ANNEXE RELATIVE AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT**

Octobre 2011

PLU APPROUVE par délibération
du Conseil Municipal en date du
26 octobre 2011,

Le maire,
Bruno SIEBERT



NOTICE TECHNIQUE RELATIVE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1 - PRÉAMBULE..... | 3 |
| 2 - CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU EXISTANT | 3 |
| 2.1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE | 3 |
| 2.2 - CONFIGURATION GÉNÉRALE | 3 |
| 3 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX | 4 |
| 4 - RACCORDEMENT DES ZONES D'EXTENSION URBAINE | 4 |
| 4.1 - ZONES URBAINES EXISTANTES | 5 |
| 4.2 - ZONES D'EXTENSIONS URBAINES | 5 |
| 4.2.1- Extension vers Ergersheim | 5 |
| 4.2.2- Extension vers Avolsheim..... | 5 |

1 - Préambule

Cette note de synthèse est établie dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Wolxheim, conformément à l'alinéa 3 de l'article R.123-14 du Code de l'urbanisme. Elle présente à titre indicatif les principales caractéristiques du système d'assainissement existant sur la commune. Enfin, elle présente pour information des principes de desserte des futures zones d'extension.

2 - Caractéristiques du réseau existant

2.1 - Organisation administrative

La maîtrise d'ouvrage du réseau d'assainissement de la commune de Wolxheim relève de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

La gestion et l'entretien des équipements de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales sont assurés par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA). Leurs compétences couvrent également les extensions de réseaux (limitées aux branchements) et au contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

2.2 - Configuration générale

Les zones actuellement urbanisées sont desservies par un réseau d'assainissement principalement de type unitaire (cœur historique de la commune, quartier du canal et lotissement « Saint Denis »). Le lotissement « Bruckgarten », les chemins du Horn, du Rott, du Riesling et des Vignes ainsi que les rues de la Forge, de la Boucherie, de Molsheim et une section de la rue Principale présentent un réseau séparatif qui permet de rejeter, en différents points, les eaux pluviales directement dans le Muhlbach ou le canal de la Bruche. Dans le reste de la commune, le réseau unitaire est délesté par plusieurs déversoirs d'orage rejetant les eaux excédentaires vers le milieu naturel (La Bruche, le canal de la Bruche et le Muhlbach).

A l'exception de l'extrémité ouest du quartier du canal où les eaux usées sont relevées vers la conduite intercommunale de Soultz-les-Bains présente rue de Molsheim, les collecteurs de la commune de Wolxheim reprennent gravitairement les eaux usées en direction de la conduite intercommunale située entre la Bruche et le canal de la Bruche et qui se prolonge vers Ergersheim. Il est à noter que les franchissements du canal de la Bruche se réalisent par le biais de passages en siphon.

Le projet de zonage approuvé par la Communauté de Communes de la Région Molsheim – Mutzig indique que les 5 habitations, ainsi que les bâtiments de la société Transroute situés au Sud de la Commune entre la rue de Molsheim (RD 727) et la Bruche, resteront assainies en mode autonome.

L'inventaire des installations d'assainissement collectif communal réalisé par le SDEA en date du 31 décembre 2009 fait état de 6 déversoirs d'orage, de 5 713 mètres linéaires de canalisations eaux usées, de 3 196 mètres linéaires de canalisations eaux pluviales, de 215 bouches d'égout et de 272 regards de visite recensés sur la commune de Wolxheim.

Le réseau intercommunal qui recueille les eaux usées et pluviales de Soultz-les-Bains, Avolsheim, Wolxheim, Ergersheim, Dachstein, Ernolsheim-sur-Bruche et d'une partie de Molsheim (quartier des Prés et ZI Nord) parcourt plus de 18 kilomètres avant d'atteindre la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche. Cette station, d'une capacité nominale de 18 000 équivalents habitants, a été mise en service fin 2001 et traite les effluents domestiques et industriels (agroalimentaires) des communes susmentionnées.

Les filières de traitement qui l'équipent sont : l'épaississement, la déshydratation mécanique, le stockage, un procédé de dénitrification biologique et un procédé de déphosphatation physico-chimique. L'épuration est assurée par un système de boue activée à aération prolongée dont le fonctionnement est satisfaisant avec une charge massique et volumique inférieure à la capacité nominale (aucun dépassement par rapport aux normes de rejet en 2008). Enfin, la totalité des boues produites sont dirigées vers un centre de compostage.

3 - Programmation de travaux

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ne dispose pas de programme annuel ou pluriannuel d'assainissement.

Outre les projets d'urbanisme et d'aménagement qui engendrent des travaux de création ou de modification de réseaux, les travaux projetés sur le réseau existant font généralement suite aux dysfonctionnements relevés par le gestionnaire lors des opérations courantes de surveillance et d'entretien. Ainsi en 2009, le SDEA a effectué sur la commune de Wolxheim un total de 270 vidanges de bouches d'égout, de 31 interventions de nettoyage de regards de visite, de 2 débouchages de branchement particulier ainsi que le rinçage par haute pression de 940 mètres linéaires de canalisations. Par contre, aucun chantier de réparation ou de renforcement de réseaux n'a eu lieu.

Les travaux envisagés prochainement sur la commune de Wolxheim par la Communauté de Communes concernent :

- Des inspections caméra ;
- Une inversion de branchement particulier sur la rue de la Forge ;
- La création d'un réseau séparatif d'eau pluviale à l'entrée ouest de la commune sur la route de Soultz-Les-Bains (RD 24) au droit du quartier du canal ;
- La déconnexion de fosses septiques et autres travaux divers.

4 - Raccordement des zones d'extension urbaine

L'étude des principes de raccordement des zones d'extension du village repose sur une analyse sommaire des réseaux existant et des contraintes topographiques. Des schémas de principes sont proposés.

En tout état de cause, les projets d'aménagement devront respecter le Code de l'Environnement, notamment les articles L.214-1 et suivants.

4.1 - Zones urbaines existantes

Ces zones urbaines desservies par des réseaux de collecte essentiellement unitaire, peuvent nécessiter des extensions ponctuelles de réseau, en cohérence avec le mode d'assainissement existant. Il est à noter que des équipements complémentaires (stockage, pompage, réseau séparatif,...) peuvent s'avérer nécessaires avant l'implantation d'ouvrages, de voiries ou encore de bâtiments en cas d'insuffisance des réseaux.

4.2 - Zones d'extensions urbaines

4.2.1- Extension vers Ergersheim

Cette zone de moins de 4 ha est située entre la rue de Strasbourg (RD 45) et la rue des vergers. Elle est bordée à l'est et à l'ouest par des habitations existantes.

L'assainissement de la zone s'effectuera préférentiellement en mode séparatif. Les eaux usées seront dirigées gravitairement vers les réseaux existants à la limite sud de la zone (rue des jardins). Le raccordement de cette zone sur le réseau unitaire Ø400 à l'ouest et/ou le réseau séparatif Ø250 à l'est ne générera aucune aggravation dans le fonctionnement des réseaux existants en aval du raccordement.

Par contre, les eaux pluviales de la zone ne pourront pas être dirigées vers le réseau unitaire Ø400 à l'ouest ou le réseau séparatif Ø300 à l'est étant donné leur difficulté actuelle à collecter toutes les eaux pluviales des zones déjà urbanisées. Un nouveau collecteur devra être posé rue du noyer (environ 310 ml) pour acheminer et évacuer les eaux pluviales de la zone vers la Bruche après avoir franchi le canal de la Bruche à l'aide d'un passage en siphon et traversé les vergers au sud.

La topographie du site, très pentue, ne permettra pas d'infiltrer les eaux pluviales de cette nouvelle zone à urbaniser.

4.2.2- Extension vers Avolsheim

Cette zone de moins de 3 ha est comprise entre la rue Principale (RD 45) et le chemin du Riesling au nord, la rue de la forge à l'est, la rue du Chenal au sud et la rue Philippe Grass à l'ouest. Elle est bordée à l'est et à l'ouest par des alignements d'habitations existantes.

L'assainissement de la zone s'effectuera préférentiellement en mode séparatif. Les eaux usées seront dirigées gravitairement vers le réseau unitaire Ø200 présent rue du Chenal. Le raccordement de cette zone sur ce réseau unitaire ne générera aucune aggravation dans le fonctionnement des réseaux existants en aval du raccordement.

Par contre, les eaux pluviales de la zone ne pourront pas être dirigées vers le réseau unitaire Ø200 existant rue du Chenal ; celui-ci étant sous-dimensionné. Un nouveau collecteur devra être posé (environ 220 ml) pour acheminer et évacuer les eaux pluviales de la zone vers la Bruche après avoir franchi le canal de la Bruche à l'aide d'un passage en siphon et traversé les vergers au sud.

La topographie du site, peu pentue, permettrait d'infiltrer (étude d'infiltration détaillée à entreprendre) une partie des eaux pluviales (eaux de ruissellement des surfaces non circulées) de cette nouvelle zone à urbaniser.